

**COMITE TERRITORIAL DE RUGBY
DE LA REUNION**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 30 juin 2024

Cabinet ACP

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de la Réunion
06, rue Pasteur
97400 Saint Denis
B 479 736 316 RCS Saint Denis



06, rue Pasteur
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

COMITE TERRITORIAL DE RUGBY DE LA REUNION

18, Route Philibert Tsiranana
97490 SAINTE CLOTILDE

Exercice clos le 30 juin 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames et Messieurs les Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « COMITE TERRITORIAL DE RUGBY DE LA REUNION » relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe des comptes annuels dans la partie « Faits marquants de l'exercice », concernant la situation financière et l'engagement de la direction du CTR à redresser la situation financière.



06, rue Pasteur
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante sur le tableau relatif aux délais de paiement des factures reçues et non réglées au 30 juin 2024 : la ventilation par tranches des factures reçues et non réglées à la date de clôture de l'exercice ne concorde pas avec la comptabilité.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 500 euros
Société de Commissariat aux comptes, membre de la Compagnie régionale de la Réunion
B 479 736 316 RCS Saint Denis



06, rue Pasteur
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion ;
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation ;

.../...



06, rue Pasteur
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

- s'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Denis, le 21 septembre 2024

Le commissaire aux comptes,

ACP

ACP
Société de Commissariat aux comptes
SAS au capital de 7 500 €
6 Rue Pasteur
97400 SAINT-DENIS
Siret : 479 736 316 00049 – APE : 6920 Z
Patrick PATCHEZ

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2024 12			Exercice N-1 30/06/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	3 410	3 410		8 500	8 500	100.00
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	134 730	37 361	97 369	102 759	5 390	5.25
	Installations techniques Matériel et outillage	63 692	30 716	32 976	25 981	6 995	26.92
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	755		755	755		
	Total I	202 587	71 487	131 099	137 994	6 895	5.00
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 088		2 088	8 196	6 108	74.52
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	174 176		174 176	350 588	176 412	50.32
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	11 654		11 654	94 207	82 553	87.63
	Charges constatées d'avance (2)	4 305		4 305	3 699	605	16.36
	Total II	192 223		192 223	456 691	264 468	57.91
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	394 810	71 487	323 323	594 685	271 363	45.63

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2024 12	Exercice N-1 30/06/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	15 245	15 245		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	95 887	95 608	279	0.29
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	68 712	279	68 433	NS
	Situation nette (sous total)	149 354	80 642	68 712	85.21
	Fonds propres consommptibles				
	Subventions d'investissement	35 291	117 240	81 948	69.90
	Provisions réglementées				
	Total I	114 062	36 598	150 660	411.67
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
PROVISIONS	Fonds dédiés				
	Total II				
	Provisions pour risques				
DETTES (I)	Provisions pour charges				
	Total III				
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 984	4 435	2 451	55.26
	Emprunts et dettes financières diverses	127 706	210 400	82 693	39.30
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	49 424	36 259	13 166	36.31
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	39 980	39 560	420	1.06
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	161 874	176 902	15 028	8.49
Ecart N / N-1	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	56 416	90 533	34 117	37.68
	Total IV	437 385	558 088	120 703	21.63
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	323 323	594 685	271 363	45.63

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2024	12	30/06/2023	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	60 987		77 381		16 394	21.19
Parrainages	6 136		16 248		10 112	62.23
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	567 870		605 639		37 768	6.24
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			22 837		22 837	100.00
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	226 926		217 591		9 335	4.29
Total I	861 919		939 695		77 775	8.28
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	408 719		481 383		72 663	15.09
Aides financières	239 143		175 469		63 674	36.29
Impôts, taxes et versements assimilés	10 666		13 092		2 426	18.53
Salaires et traitements	221 228		211 810		9 418	4.45
Charges sociales	43 911		36 134		7 777	21.52
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	15 479		10 739		4 741	44.15
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	2 486		9 908		7 423	74.91
Total II	941 633		938 534		3 099	0.33
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	79 714		1 160		80 874	NS

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2024	12	30/06/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	1 117		192		925	480.50
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	1 117		192		925	480.50
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	2 005		2 271		266	11.71
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV	2 005		2 271		266	11.71
2. Résultat financier (III-IV)	888		2 078		1 191	57.29
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	80 601		918		79 683	NS
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	5 624		6 079		455	7.48
Sur opérations en capital	22 354		12 836		9 518	74.16
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V	27 979		18 915		9 064	47.92
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	7 589		18 276		10 687	58.47
Sur opérations en capital	8 500				8 500	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI	16 089		18 276		2 187	11.96
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	11 890		639		11 250	NS
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	891 015		958 802		67 787	7.07
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	959 727		959 081		646	0.07
5. EXCEDENT OU DEFICIT	68 712		279		68 433	NS

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

	page
Principes et conventions générales	14
Permanence ou changement de méthodes	14
Informations générales complémentaires	14

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	15
Etat des amortissements	16
Tableau de variation des fonds propres	17
Etat des échéances des créances et des dettes	17
Evaluation des immobilisations corporelles	17
Evaluation des amortissements	18
Evaluation des créances et des dettes	18
Produits à recevoir	18
Détail des produits à recevoir	19
Charges à payer	19
Détail des charges à payer	20
Détail des produits constatés d'avance	20
Subventions d'équipement	20

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des subventions	21
-----------------------------	----

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers	21
------------------------------------	----

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Faits marquants

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024 est une perte de – 68 712 euros. Au 30 juin 2024, les fonds propres sont négatifs de – 114 062 euros. La direction du CTR indique que les actions qui seront entreprises sur l'exercice 2024-2025 permettront de redresser la situation financière.

Faits postérieurs à la clôture

La fin de l'année 2024 est marquée par le renouvellement de l'équipe de direction du CTR dont le mandat prend fin.

NA = Non Applicable = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 323 322.72 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 861 919.31 Euros et dégageant un déficit de 68 711.58- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions :

- du code de commerce,
- du décret comptable du 29/11/83,
- du règlement ANC 2014-03,
- du règlement ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général,
- ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatif aux groupements et personnes morales de droit privé à but non licratif et applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Informations générales complémentaires

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en oeuvre

L'Association dite "Comité Territorial de Rugby" de La Réunion a le même objet que celle de la Fédération Française de Rugby à savoir :

Encourager et développer la pratique du jeu de rugby (rugby à 15, rugby à 7 et toute

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

autre forme de rugby appliquant les règles du jeu fixées par l'International Rugby Board), de diriger et de réglementer le rugby et d'en défendre les intérêts.

Cette mission comprend plusieurs domaines de compétences :

- La gestion des structures (clubs, rassemblements)
- La gestion des licenciés
- La gestion des pratiques (rugby à XV, à X, à 7, à 5)
- La gestion de la formation
- La gestion du développement
- La gestion de la promotion
- La gestion de la détection et sélection.

Pour cela le comité emploie 9 salariés et bénéficie du soutien financier de la Fédération Française de Rugby, de l'ANS, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'Etat sous forme de subventions. L'association dispose également de ressources propres issues de partenariats et de de la fourniture de prestations auprès des bailleurs sociaux.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 910		
Constructions sur sol d'autrui	134 730		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	27 199		17 084
Matériel de transport	1		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 407		
TOTAL	181 337		17 084
Prêts, autres immobilisations financières	755		
TOTAL	755		
TOTAL GENERAL	194 002		17 084

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		8 500	3 410	3 410
Constructions sur sol d'autrui			134 730	134 730
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			44 284	44 284
Matériel de transport			1	1
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			19 407	19 407
TOTAL			198 422	198 422
Prêts, autres immobilisations financières			755	755
TOTAL			755	755
TOTAL GENERAL		8 500	202 587	202 587

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	3 410			3 410
Constructions sur sol d'autrui		31 971	5 390		37 361
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		4 530	8 602		13 132
Matériel de transport			1		1
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		16 097	1 486		17 583
TOTAL		52 598	15 479		68 077
TOTAL GENERAL		56 008	15 479		71 487
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol d'autrui	5 390				
Instal.techniques matériel outillage indus.	8 602				
Matériel de transport	1				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 486				
TOTAL	15 479				
TOTAL GENERAL	15 479				

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	15 245				15 245
Report à nouveau	95 608-	279-		0-	95 887-
Excédent ou déficit de l'exercice	279-	279		68 712	68 712-
Situation nette	80 642-			68 712	149 354-
Subventions d'investissement	117 240		8 000	89 948	35 291
TOTAL I	36 598		8 000	158 660	114 062-

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	755	755	
Autres créances clients	2 088	2 088	
Taxe sur la valeur ajoutée	24 996	24 996	
Divers état et autres collectivités publiques	110 420	110 420	
Débiteurs divers	36 912	36 912	
Charges constatées d'avance	4 305	4 305	
TOTAL	179 475	179 475	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 984	1 984		
Emprunts et dettes financières divers	103 532	24 310	57 667	21 555
Fournisseurs et comptes rattachés	49 424	49 424		
Personnel et comptes rattachés	18 092	18 092		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 647	13 647		
Autres impôts taxes et assimilés	8 241	8 241		
Groupe et associés	24 174	24 174		
Autres dettes	161 874	161 874		
Produits constatés d'avance	56 416	56 416		
TOTAL	437 385	358 163	57 667	21 555
Emprunts remboursés en cours d'exercice	13 440			

Le total des subventions à reverser s'élève à 8 000 € et se trouve inclus dans le poste "autres impôts taxes et assimilés". Il correspond aux subventions octroyées par la Région pour l'acquisition de matériels sportifs, et se décompose de la manière suivante :

- Au titre de la subvention cotroyée pour la période du 05/05/2020 au 05/05/2021 : 3 000 €
- Au titre de la subvention octroyée pour la période du 27/04/2021 au 27/04/2022 : 5 000 €

Evaluation des immobilisations corporellesCOMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	25 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	7 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	116 520
Total	116 520

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Détail des produits à recevoir

	Montant
44100001 - CONSEIL DEPARTEMENTAL	11 000
44100002 - CONSEIL REGIONAL	83 020
44100003 - FRANCE 2023	4 000
44100008 - AGENCE NATIONALE DU SPORT	10 000
44100012 - CREPS DE LA REUNION	2 400
46873000 - PRODUITS A RECEVOIR FINANCEURS	6 100
Total	116 520

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 968
Dettes fiscales et sociales	22 689
Total	29 657

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Détail des charges à payer

	Montant
40800000 - FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	6 968
42820000 - PERSONNEL DETTES PROVISION CP	18 092
43820000 - CHARGES SOCIALES/CONGES PAYES	3 256
43860000 - AUTRES ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER	1 341
Total	29 657

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PCA SUB° CD HAUT NIVEAU 2024	3 500		
PCA SUB° CD FONCTIONNEMENT 2024	1 750		
PCA SUB° CD PRATIQUE FEMMES 2024	500		
PCA SUB° CD RUN RUGBY CITY 2024	500		
PCA SUB° REGION FORM° PERF 2024-2025	8 333		
PCA SUB° REGION POM 2024-2025	20 833		
PCA SUB° ANS EMPLOI 2024-2025	16 000		
PCA SUB° RUGBY A 5 ET SPORT SANTE 2024	2 500		
PCA SUB° RUN RUGBY CITY 2024	2 500		
Total	56 416		

Subventions d'équipement

Les subventions d'investissement s'établissent à 35 291 € à la clôture de l'exercice et sont décomposés comme suit :

- 39 600 € de subventions octroyées par la REGION, avec un montant cumulé repris au compte de résultat égal à 22 660 €, soit un montant net de subvention égal à 16 940 € à la clôture,
- 30 450 € de subventions octroyées par l'ANS, avec un montant cumulé repris au compte de résultat égal à 12 099 €, soit un montant net de subvention égal à 18 351 € à la clôture.

Les montants des investissements restants à réaliser à la clôture sont mentionnés dans le paragraphe relatif aux "Engagements financiers" à la page 21.

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation des subventions**

Répartition par secteur d'activité	Montant
FORM° / PERFECTIONNEMENT	8 849
MANIF EXCEPTIONNELLE	47 833
POM	25 000
CHAMPIONNATS DE FRANCE	16 000
STRUCTURE HAUT NIVEAU	8 050
FONCTIONNEMENT	5 750
DVLPMT PRATIQUE FEMININE	4 250
RUN RUGBY CITY	5 250
ACCESSION HAUTE PERFORMANCE	15 000
RUGBY A 5 ET SPORT SANTE	2 500
TRANSPORTONS LE RUGBY	5 500
AIDE A L'EMPOI	20 000
ORANGE BEACH RUGBY METROPOLE	6 100
RUGBY SOLIDAIRE	15 237
TOURNOIS ET COMPETITIONS OCEAN INDIEN	10 000
ARBITRES WORLD RUGBY LEVEL	2 400
SUB DEPLACEMENTS ORESSE ET LADOM	2 900
SUB FFR	367 251
Total	567 870

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers**Engagements donnés

Autres engagements donnés :	
SUBV° D'INV REGION / INV RESTANT A REALISER	8 000
Total (1)	8 000

Engagements reçusCOMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



06, rue Pasteur
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

COMITE TERRITORIAL DE RUGBY DE LA REUNION

18, Route Philibert Tsiranana
97490 SAINTE CLOTILDE

Exercice clos le 30 juin 2024

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames et Messieurs les Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A Saint Denis, le 21 septembre 2024

Le Commissaire aux Comptes,

ACP
Société de Commissariat aux comptes
SAS au capital de 7 500 €
6 Rue Pasteur
97400 SAINT-DENIS
Siret : 479 736 316 00049 – APE : 6920 Z

Patrick PATCHEZ

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 500 euros
Société de Commissariat aux comptes, membre de la Compagnie régionale de la Réunion
B 479 736 316 RCS Saint Denis